



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseillers pédagogiques

Question écrite n° 122354

Texte de la question

M. Étienne Mourrut alerte Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur le projet de décret instituant une indemnité spécifique aux conseillers pédagogiques départementaux en éducation physique et sportive, notamment ceux de l'académie de Montpellier. Suite aux nombreuses interpellations de mes collègues et moi-même auprès des ministères compétents, le ministère de l'éducation nationale a plusieurs fois souligné qu'il oeuvrait conjointement avec le ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'état afin de remédier à cette situation. Le 28 février 2011, un courrier émanant du ministère du budget, faisait état de l'avancement encourageant du dossier, précisait qu'un texte était en cours de finalisation et qu'il devait être traité dans les plus brefs délais. Or ce décret n'est toujours pas appliqué à ce jour et l'académie de Montpellier reste l'une des seules à ne pas autoriser les paiements de ces sommes pourtant affectées par M. le Recteur depuis le 1er septembre 2007. En conséquence, il lui demande comment et sous quel délais le Gouvernement entend répondre aux demandes répétées des conseillers pédagogiques départementaux en éducation physique et sportive et ainsi mettre un terme à l'insécurité juridique actuelle et aux problèmes qui en découlent au sein de l'académie de Montpellier.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122354

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12128

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)